

Association PONTES

Rapport du Commissaire aux comptes
Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2023



ProSight Advisory

Société d'expertise comptable membre de l'Ordre des
Experts Comptables de Tunisie

Angle Rue Ali Guermassi et Rue Mahmoud Shili
Immeuble International City Center 3, Bloc B, Bur 3-1,
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Web : www.prosight.com.tn

Mail : Office@prosight.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESTINE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION PONTES

Messieurs,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du Deux septembre 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association « PONTES », qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total des passifs et actifs nets de	23 280 TND
Un total des produits de	121 285 TND
Un résultat déficitaire de.....	- 3 916 TND

À notre avis, et sous réserves des points citées dans le paragraphe « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers de l'Association « **PONTES** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1- Nous avons été nommés commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025, les exercices antérieurs n'étaient pas audités, de ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la fiabilité des soldes d'ouvertures de l'exercice 2023.
- 2- En raison de la date de notre nomination, nous n'avons pas pu assister à l'inventaire physique de la caisse au 31 décembre 2023. Cette date étant antérieure à la date de notre nomination. Par ailleurs, nous n'étions pas en mesure de vérifier et de valider, au moyen d'autres procédures d'audit, la validité et l'exactitude de cette rubrique à cette date, d'où nous ne pouvons pas nous prononcer quant à l'assertion d'existence de ce solde.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à

l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Rapport moral et Financier

La responsabilité du rapport moral et financier incombe bureau exécutif de l'association. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport moral et financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport moral et financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport moral et financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport moral et financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du bureau exécutif pour les états financiers

Le bureau exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de la l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé à la vérification du respect par l'Association « **PONTES** » des dispositions du décret-loi 88-2011.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Fait à Tunis, le 17 Octobre 2025

Le Commissaire aux comptes

Cabinet ProSight Advisory

M. Hatthem SNOUSSI



ProSight Advisory
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble International City Center 3, Bur 3-1
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
MF: 1690904 E / A / M / 000

**Etats financiers de l'exercice clos au 31
Décembre 2023
tels qu'ils ont été arrêtés par le bureau
exécutif de « PONTES »**

Etat de la Situation Financière

Exercice clos le 31 décembre 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
ACTIFS		
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	20 773	11 392
AC 2 - Placements et autres actifs financiers	0	0
AC 3 - Autres actifs courants	130	1 934
AC 4 - Créances et comptes rattachés	0	0
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements	0	0
AC 6 - Autres actifs non courants	0	0
AC 7 - Immobilisations financières	0	0
AC 8 - Immobilisations corporelles	2 377	0
AC 9- Immobilisations incorporelles	0	0
Total des actifs	23 280	13 326
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers	0	0
PA 2 - Autres passifs courants	13 225	469
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	1 853	739
PA 4 - Provisions	0	0
PA 5 - Apports reportés	0	0
PA 6 - Autres passifs non courants	0	0
PA 7 - Emprunts	0	0
Total des passifs	15 078	1 208
AN 1 - Dotations	0	0
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations	0	0
AN 3 - Subventions d'investissement	0	0
AN 4 - Autres actifs nets	0	0
AN 5 - Réserves	0	0
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés	12 118	56 308
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice	-3 916	-44 190
Total des Actifs Nets	8 202	12 118
Total des Passifs et Actifs Nets	23 280	13 327

Etat des Produits et des Charges

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits		
PR 1- Cotisation des adhérents	0	0
PR 2- Revenus des activités et manifestations	0	0
PR 3- Subventions de fonctionnement	120 561	89 192
PR 4- Apports non monétaires	0	0
PR 5- Autres Apports	0	0
PR 6- Produits des placements	0	0
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	0	0
PR 8- Autres gains	724	1
Total des produits	121 285	89 193
Charges		
CH 1- Charges relatives aux activités	119 884	70 301
CH 2- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	0	0
CH 3- Charges de personnel	0	0
CH 4- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	383	0
CH 5- Autres charges courantes	4 023	62 840
CH 6- Charges financières nettes	0	0
CH 7- Autres pertes	911	242
Total des charges	125 201	133 383
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice	-3 916	-44 190

Etat des flux de trésorerie

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	0	0
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	0	0
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	131 345	89 192
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		0
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-90 767	-84 315
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		0
F7- Autres Décaissement des activités courantes	-28 437	-47 230
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	12 141	-42 353
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 760	0
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-2 760	0
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F12- Encaissement des dotations	0	0
F13- Encaissement des subventions d'investissement	0	0
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	0	0
F15- Encaissement provenant du Placement	0	0
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	9 381	-42 353
Trésorerie au début de l'exercice	11 392	53 745
Trésorerie à la clôture de l'exercice	20 773	11 392

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

I. PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

L'association PONTES, est une association à but non lucratif créée en 2011 dont l'objet consiste à la création des "ponts" entre les réalités socio-culturelles, de développement et scientifiques au sein du territoire tunisien et entre les deux rives de la méditerranée.

PONTES est régie par le décret-loi n°88-2011 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

II. SYSTEME COMPTABLE

Les états financiers au 31 décembre 2023, de PONTES, ont été arrêtés compte tenu des dispositions du Système Comptable promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et plus particulièrement la norme comptable Tunisienne numéro 45.

III. LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par l'association « **PONTES** » pour l'élaboration de ces états.

IV. LES BASES DE MESURES

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Matériels informatique.....	33,33%
- Equipements de bureau.....	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

3. Prise en compte des revenus

Conformément aux dispositions de l'article 34 du décret-loi n°88-2011, les ressources d'une association se composent :

- Des cotisations de ses membres ;
- Des aides publiques ;
- Des dons, donations et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Des recettes résultant de ses biens, activités et projets.

IV- NOTES COMPLEMENTAIRES

AC 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Attijari Bank	82	201
UIB	20 163	10 828
Caisse	528	363
Total	20 773	11 392

AC 3 : Autres actifs courants

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs Divers	130	1 934
Total	130	1 934

AC 8 : Immobilisations corporelles

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Equipements de bureau	920	920
Matériels informatiques	6 073	3 313
Total Brut	6 993	4 233
(-) Amortissements	-4 616	-4 233
Valeur Comptable Nette	2 377	0

PA 2 - Autres passifs courants

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Etat, Impôts et taxes	441	469
Charges à payer	2 000	0
Produits à reporter	10 784	0
Total	13 225	469

PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation	1 853	15
Fournisseurs Factures non encore parvenus	0	724
Total	1 853	739

AN 6 - Excédents ou Déficits reportés

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Résultats reportés	12 118	56 309
Total	12 118	56 309

PR 3- Subventions de fonctionnement

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Subvention mission projet COMACT SAHHA	16 207	0
Subvention mission projet INDIMEJ	16 216	0
Subvention mission LACE	88 138	0
Autres Subventions de fonctionnement	0	89 192
Total	120 561	89 192

8- Autres gains

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Autres gains	724	1
Total	724	1

CH 1- Charges relatives aux activités

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Mission Projet Santé	7 058	27 199
Mission Projet COMACT SAHHA	10 307	0
Mission Projet INDIMEJ	14 382	0
Mission Projet LACE	88 138	0
Dons accordés	0	43 103
Total	119 884	70 301

CH 4- Dotations aux amortissements et aux provisionnements

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux Amortissement des Immobilisations	383	0
Total	383	0

CH 5- Autres charges courantes

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Location siège & charges locatives	0	500
Réceptions	0	3 094
Honoraires & autres services	2 000	54 924
Publicités & relations publiques	885	3 269
Services bancaires	958	1 048
Impôts, taxes & versements assimilés	180	5
Charges divers et pénalités	0	242
Total	4 023	62 840

ANNEXE n° 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023

Désignation	VALEURS D'ORIGINE				AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2023
	Au 31/12/2022	Acquisitions	Reclassement	Au 31/12/2023	Cumulés au 31/12/2022	Dotation	Reprise /Amort	Cumulés au 31/12/2023	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Équipements de bureau	919	0	0	919	919	0	0	919	0
Matériels informatiques	3 313	2 760	0	6 073	3 313	383	0	3 697	2 377
TOTAL	4 232	2 760	0	6 992	4 233	383	0	4 616	2 377
TOTAL GENERAL	4 232	2 760	0	6 992	4 233	383	0	4 616	2 377

ANNEXE n°2 NOTE RELATIVE AU TABLEAU DE MOUVEMENTS DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023

Éléments	Excédents ou Déficits reportés	Excédents ou Déficits de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	56 308	-44 190	12 118
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent	-44 190	44 190	0
Excédent ou déficit de l'exercice		-3 916	-3 916
Solde au 31 décembre 2023	12 118	-3 916	8 202